

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 19 juillet 1889.)

Le conseil fédéral suisse a fait remettre à M. Gottfried Keller, qui célèbre le 19 juillet le 70<sup>me</sup> anniversaire de sa naissance, la lettre suivante, datée du 28 juin 1889 :

« Monsieur,

« Vous avez bien mérité de notre pays. C'est vous qui l'avez doté de ce beau chant patriotique (« O mein Heimatland, o mein Vaterland ») dont les paroles ont inspiré au regretté Baumgartner sa magnifique composition et qui retentit partout où des cœurs suisses battent à l'unisson dans le sentiment élevé de l'amour de la patrie. Ce chant est devenu pour nous un hymne national dont les accents charmeront encore longtemps nos cœurs et ceux de nos arrière-neveux, dans les jours de bonheur comme dans les heures de l'adversité.

« Mais ce chant n'est qu'un joyau particulièrement brillant dans le riche écrin de votre muse.

« Nous ne saurions avoir la prétention de porter un jugement sur la valeur esthétique de votre œuvre. Mais il nous appartient de rappeler à cette place que cette œuvre, tout en s'élevant hardiment dans le domaine de l'imagination, n'en a pas moins ses racines profondes dans le sol natal dont elle tire cette saveur spéciale qui la rend particulièrement chère à notre peuple. Et l'idée morale, la tendance marquée de contribuer à l'éducation de la jeunesse et du peuple en général, dont sont empreints un grand nombre de vos ouvrages, sans que cela nuise en rien à leur beauté artistique, en a fait des sources vives dans lesquelles la génération actuelle et les générations futures viendront puiser leurs plus saines et leurs plus nobles inspirations.

« Et si, de la sorte, par les hautes qualités de votre œuvre, vous avez gravé à jamais votre nom dans la mémoire du peuple suisse, vous êtes aussi devenu, aux yeux de l'étranger, comme un de ces astres lumineux dont le glorieux éclat rejaillit sur toute

notre littérature nationale. La littérature contemporaine de langue allemande n'a pas un représentant dont le mérite soit supérieur au vôtre, et si, par ce fait, les regards de l'étranger sont dirigés du côté de la Suisse, comme autrefois au temps d'Albert de Haller, le pays tout entier, honoré en votre personne, en retire un puissant encouragement dans toutes ses aspirations littéraires et artistiques.

« En reconnaissance de tout ce dont la Suisse vous est redevable, de tout ce que vous avez fait pour son développement intellectuel dans le domaine pacifique de la poésie, le conseil fédéral suisse vous exprime sa gratitude et forme des vœux sincères pour qu'il vous soit donné longtemps encore de vivre et de travailler au milieu d'un peuple qui est à bon droit fier de vous posséder.

« La république n'a pas à décerner des distinctions honorifiques étincelantes, mais elle tient à honneur de célébrer ce jour avec un de ses plus illustres citoyens.

« Recevez donc, monsieur et cher concitoyen, nos cordiales félicitations. »

---

La société anonyme d'assurance sur les transports et contre les accidents, à Zurich, a fait don à la fondation Winkelried d'une somme de 600 francs sur le bénéfice qu'elle a réalisé sur l'assurance des écoles et cours militaires de l'année dernière.

---

M. Pierre-Joseph-Edouard *Carteron* obtient l'exequatur en qualité de consul français à Bâle.

---

L'ouverture de l'exploitation de la section Bernex-Laconnex du chemin de fer à voie étroite Genève-Chancy est autorisée sous certaines réserves.

---

M. Adam *Rast*, de Hochdorf (Lucerne), est nommé secrétaire à la direction générale des postes.

---

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.07.1889
Date	
Data	
Seite	943-944
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 439

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.